

Brèves de Normandie N°97 (Septembre 2010)

Spéciales environnement et pollution aquatique.

L'Etat français est-il coupable d'un comportement criminel à l'égard des populations normandes ?

Soyons clair et précis.

Un crime, du latin *crimen* : accusation, **est une infraction grave à la loi morale ou civile.**

Synonyme : délit : acte par lequel une loi est violée.

J'accuse donc l'Etat français, par ses élu.e.s (député.e.s, sénatrices et sénateurs, membres d'autres collectivités locales (régionales, départementales, urbaines etc...)) par ses fonctionnaires, par tous ses autres membres d'entités juridiques étatiques et /ou para-étatiques, par ses associations et autres qui ont des missions ou des compétences de service publique déléguées par un organisme d'état d'avoir certains comportements de type délictuel par **action ou par omission** au détriment des populations qui vivent en Normandie.

Prenons l'exemple de l'eau, élément vital s'il en est !

Pour les Normand.e.s la Seine est leur fleuve emblématique et même mythique !

Il concerne directement quatre des cinq départements normands : l'Eure, la Seine-Maritime, le Calvados et la Manche puisqu'un fleuve est composé d'une source, d'un cours, d'une embouchure ou baie. La baie de Seine, célébrissime, est en outre berceau de l'Impressionnisme !

L'Etat français par action ou omission a fait ou laissé faire de la Seine un égout à ciel ouvert impropre à la consommation, interdite de baignade sous peine de risque graves de maladie voire de mort par empoisonnement ou maladie telles cancers ou autres...dont la pêche quant elle n'est pas interdite est invendable par arrêté préfectoral etc...etc...

L'article L 210-1 du Code de l'environnement dispose :

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation (donc des populations vivant en Normandie). Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général.

L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis. Les coûts liés à l'utilisation de l'eau, y compris les coûts pour l'environnement et les ressources elles-mêmes, sont supportés par les utilisateurs en tenant compte des conséquences sociales, environnementales et économiques ainsi que des conditions géographiques et climatiques ».

Le comité de bassin Seine-Normandie est actuellement engagé dans une démarche de révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux défini suite à une transposition de la directive européenne dite : « Directive cadre sur l'eau ».

Incapables de la respecter, le Comité de bassin s'auto-exonère par avance de son incompétence et du mépris de ses populations en prétendant qu'il existe trois raisons de **NE PAS** atteindre les objectifs à 2015 et l'Etat français « **LIMITE** » **les ambitions du projet à l'obtention en 2015 du « bon état écologique » sur les deux tiers des masses d'eau superficielles et sur un tiers des eaux souterraines sur le bassin Seine Normandie.**

Ce qui veut dire en clair qu'un tiers sera encore pollué en 2015 pour ce qui concerne les masses d'eau superficielles et deux tiers des eaux souterraines seront polluées !

Les raisons avancées, toutes plus fallacieuses et malhonnêtes les unes que les autres, sont notamment : absence des techniques disponibles (qu'a-t-on attendu pour anticiper par précaution et les mettre en œuvre ? On a bien créé la pollution ou pour l'empêcher !), conditions naturelles difficiles (et alors ? lorsque l'on a fait le tunnel sous la Manche était-ce facile ?), coût exagéré des travaux (argument certainement le plus scandaleux et insultant à l'égard des populations normandes polluées). De l'argent, il y en a, et beaucoup, il y en a pour Vulcania, pour les colonnes de Buren, pour faire gagner quelques MINUTES sur le T.G.V. Paris-Rennes, un milliard d'euros, et autres dépenses non vitales, inutiles, voire somptuaires etc...etc...

Le SDAGE prétend relever huit défis : AUCUN, vous lisez bien AUCUN ne vise à recréer un milieu naturel sain qui est l'obligation des organismes politico-administratifs, ce qui veut dire que sur la période 2010-2015 il tentera de limiter les pollutions mais en aucun cas de pallier aux conséquences d'une gestion calamiteuse, irresponsable, préjudiciable aux populations normandes, voire de nature criminelle dans la mesure où la faune, la flore, la santé de l'être humain (la notre !) peuvent être gravement atteintes et même mortellement notamment par un risque accru de cancer.

Dans une nouvelle revue intitulée Seine.

Selon Monsieur Paul Benoit « la Seine va beaucoup mieux, mais... »

Que dissimulent ces trois points de suspension... ? Inquiétant !

Exemple : question : jusqu'à quelle époque buvons nous de l'eau de Seine ,

Réponse : « En réalité, on n'a jamais arrêté de la boire puisque, actuellement encore (appréciez !!!), on boit de l'eau de Seine...traitée naturellement ».

Lors de mon dernier séjour à Paris je n'ai pas vu beaucoup de Parisien se précipiter une cruche à la main pour prendre de l'eau !

Question : depuis quand se baigne-t-on dans la Seine ?

Réponse : « depuis la nuit des temps. En revanche, on ne s'y est baigné que jusqu'en 1925, date de l'arrêté qui a interdit toute baignade... ».

Question : « comment va la Seine ?...»

Beaucoup mieux car dans les années 70, 80 elle a été très malade à cause de rejets industriels et urbains mais...il y a toujours des faiblesses. On ne peut échapper à des pointes de pollution. Les eaux de ruissellement transportent des métaux lourds (Paris est couverte de zinc) des hydrocarbures dus aux déchets ménagers et de nouveaux polluants, ceux qu'on appelle endocriniens. Il s'agit là d'un vrai problème car on ne sait pas l'éliminer. Les principaux proviennent de l'industrie pharmaceutique. Il y a trop d'antibiotiques dans la Seine. Ils proviennent des rejets liés aux traitements des malades (des rejets hospitaliers en particulier) ceux de l'élevage, des stations d'épuration des villes insuffisantes ou saturées occasionnellement etc...

En clair : polluons les populations normandes peu importe si nous détruisons leur santé, leurs emplois, leurs activités économiques notamment celles liées à la mer, pêche (on constate des troubles de la sexualité des poissons, de leur reproduction perturbée par les oestrogènes et même d'individus intersexués, bon appétit, quand la pêche de certaines espèces n'est pas interdites par arrêté préfectoral), aquaculture, tourisme etc...du moment que les élites parisiennes et autres riverains sont bien soignés et abrités dans de confortables appartements et paient le moins possible de taxes de déversement à l'égout.

Etc...Etc... le reste est de la même veine...

Tout va très bien madame la Marquise...Tout va très bien...

Dernier clin d'œil : certaines villes ont des maires et/ou conseillers municipaux médecins ou de professions médicales. Leurs conseils comprennent des prétendus écologistes.

Que font-ils de concret pour la dépollution de la Seine ?

Quand écolos rime avec rigolos !

La mer dites-vous ? Comment est-elle ?

Force est de constater de la part des politiques et des administratifs le même mépris à l'égard des eaux maritimes normandes. Rappelons que la Normandie comporte la plus longueur de côtes de toutes les régions de France, que devant celles-ci passent le plus grand nombre de bateaux au MONDE **chargés d'hydrocarbure, produits chimiques etc..., qu'elle est la première productrice de France d'huîtres, de moules, de bulots....**

En plus de l'égout « Seine », des centrales nucléaires rejettent leurs effluents, de même que l'une des plus importantes usines de retraitement de déchets nucléaires du monde.

Face aux côtes normandes se trouve la plus importante poubelle maritime de France et peut-être même d'Europe : la fosse des Casquets !

« Journal l'Humanité

« Rubrique Société. Article paru dans l'édition du 1er novembre 2000.

(Malheureusement toujours de la même brûlante actualité).

« La poubelle des Casquets.

« De notre envoyé spécial à Cherbourg.

« On l'appelle la fosse des Casquets. Derrière ce nom bucolique se cache une des zones sous-marines les plus polluées de Manche et de mer du Nord. Munitions de la première guerre mondiale, déchets nucléaires, pesticides en tout genre... Tout ce que l'homme a produit de « mauvais au cours de ce siècle se trouve donc là. " C'est un véritable dépotoir, une décharge « sauvage notoirement connue », lance Yannick Rousselet, responsable de l'organisation écologiste Greenpeace à Cherbourg. Situé sur la route de la Manche à la mer du Nord, l'un des « détroits les plus dangereux du monde, dans les eaux territoriales britanniques, l'endroit voit « passer en moyenne quelque 50 navires par jour transportant des substances dangereuses. « Entre les tempêtes qui, à intervalles réguliers, secouent les bateaux et déséquilibrent les « conteneurs, et les chargements qui sont délibérément jetés par-dessus bord, la fosse s'est « remplie au fil des ans d'un amas inextricable de produits en lente décomposition. La Grande-Bretagne a ainsi reconnu avoir déversé quelque 17 000 fûts contenant des déchets de faible « à moyenne radioactivité entre 1950 et 1963. En juin dernier, Greenpeace avait filmé ces fûts " « « rouillés, cassés, désintégrés », affirmant que le Royaume-Uni en avait déversé 28 500 et non « 17 000.

« Des explosifs datant de la Seconde Guerre mondiale avaient déjà été immergés dans la fosse « au lendemain du conflit. Plus récemment, en mars 1989, un conteneur de cinq tonnes de « Lindane, pesticide toxique, avait coulé dans cette zone. L'épave du navire auquel « appartenait ce conteneur repose d'ailleurs toujours à 44 milles du Cotentin, dans les eaux « territoriales britanniques. Un an plus tard, en 1990, c'est un navire égyptien qui perdait huit « tonnes de produits chimiques au large de Cherbourg. Enfin, en décembre 1993, le porte-« conteneurs Sherbo perdait 90 de ses conteneurs à la suite d'une tempête, dont dix « contenaient des pesticides. Des petits sachets de produits toxiques avaient été retrouvés sur « les plages du Cotentin.... ».

Merci à l'Huma et à Greenpeace !

Quant écolo rime avec rigolos !

Que font donc les écologistes de Normandie pour faire résorber cette pollution et les autres ?

Ne font-ils pas partie des conseils régionaux.

Ne sont-ils pas collaborateurs de l'inévitable Monsieur Le Vern, lui-même Président d'Interreg, structure de nature européenne qui font travailler ensemble des régions anglaises et normandes ?

Que fait le Conseil régional de la région administrative basse-NORMANDIE ?

Allez : ils s'en fichent ?

Normand.e.s subissez les risques de destruction de votre santé en paix, mourrez plus qu'ailleurs...Laissez détruire entre autres vos emplois, votre économie, votre santé, l'avenir de vos enfants...

Les politiques et les administratifs ont d'autres préoccupations autrement plus importantes, 2012 dites-vous ! Ah oui : les jeux olympiques de Londres !

Daniel Lemoine.
Rouen-Normandie.